



Questionnaire d'autodéclaration volontaire

À l'intention des personnes issues des peuples autochtones, des minorités visibles ou des minorités ethniques, dans le cadre du processus d'admission au programme des Techniques policières

Veillez d'abord enregistrer le formulaire sur votre poste de travail avant de le remplir électroniquement.

Veillez joindre votre questionnaire à votre demande au SRAM.

CONFIDENTIEL LORSQUE REMPLI

Le Cégep de Sherbrooke est soucieux de former une relève policière qui est le reflet de notre société. Les questions qui suivent ont pour objet d'identifier les personnes issues des peuples autochtones, des minorités visibles et des minorités ethniques afin d'en assurer une représentativité dans les corps policiers.

Les renseignements recueillis lors de cette identification ne serviront qu'aux fins d'admission au programme.

Ils seront strictement confidentiels et ne seront connus ni du personnel enseignant ni des personnes impliquées aux tests physiques.

Pour toute question ou tout commentaire, nous vous invitons à communiquer avec la direction de l'organisation scolaire, du registrariat et de l'aide pédagogique à l'adresse Mario.Lambert@CegepSherbrooke.qc.ca

IDENTIFICATION

Nom :

Prénom :

Date de naissance (aaaa/mm/jj) :

MINORITÉS ETHNIQUES

Les membres des minorités ethniques sont des personnes, autres que les Autochtones et les personnes d'une minorité visible, dont la langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais. Pour les fins du présent questionnaire, la langue maternelle est celle que vous avez apprise en premier dans votre enfance et que vous devez encore comprendre pour faire partie d'une minorité ethnique.

À titre indicatif, voici quelques exemples de langues maternelles de personnes pouvant être considérées comme faisant partie d'une minorité ethnique au sens de la loi (veuillez noter toutefois que cette liste n'est pas exhaustive) : allemand, polonais, bulgare, portugais, espagnol, roumain, grec, russe, hongrois, ukrainien, italien.

Compte tenu de cette définition, faites-vous partie d'une minorité ethnique?

Oui Non

MINORITÉS VISIBLES

Les membres des minorités visibles sont des personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race ou de couleur blanche.

À titre indicatif, les personnes qui suivent sont considérées comme faisant partie d'une minorité visible au sens de la loi (cette liste n'est pas exhaustive) :

- Noirs (Africains, Haïtiens, Jamaïcains, ...);
- Personnes originaires de l'Asie du Sud (Bengalis, Tamouls, Indiens de l'Inde, ...);
- Chinois (Hong Kong, Chine, Mongolie, ...);
- Coréens, Japonais, personnes originaires de l'Asie du Sud-Est (Vietnamiens, Cambodgiens, Thaïlandais, Laotiens, ...);
- Philippins, autres personnes originaires des îles du Pacifique;
- Personnes originaires d'Asie occidentale et Arabes (Arméniens, Iraniens, Libanais, Marocains, Égyptiens, Turcs, ...);
- Latino-américains (Brésiliens, Colombiens, Cubains, Péruviens, Guatémaltèques, ...).

Compte tenu de cette définition, faites-vous partie d'une minorité visible?

Oui Non

PEUPLES AUTOCHTONES

Les membres des Peuples autochtones sont des personnes appartenant à un ou à plusieurs de ces groupes :

- Premières Nations;
- Métis;
- Inuits.

Compte tenu de cette définition, faites-vous partie des Peuples autochtones?

Oui Non